

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 456

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 4 DUODECIÉS

I. – À l’alinéa 1, substituer à l’année :

« 2027 »

l’année :

« 2025 ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l’article 4 duodeciés adoptée par l’Assemblée nationale en première lecture.